

PROCES VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JANVIER 2022
à 19H00 A POUILLY SOUS CHARLIEU

Présence Brionnais TV – retransmission en direct – replay disponible

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc , M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc (arrivée 19h10), Mme LEBEAU Colette M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme CALLSEN Marie-Christine

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique pouvoir à M MATRAY Jean Luc, M FAYOLLE Jean pouvoir à M MEUNIER Gérard, Mme FEJARD Carole pouvoir à M DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie pouvoir à M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie pouvoir à M BERTHELIER Bruno, Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice

Election d'un secrétaire de séance : M LE PAGE Clément, est désigné secrétaire de séance.

TABLEAU DES VOTES	
	Début de séance
Nombre de conseillers en exercice	41
Nombre d'absents non remplacés	7
Nombre de présents	34
Nombre de pouvoirs	6
Votes comptabilisés	40

Adoption du PV de la séance du 16 décembre 2021 à l'unanimité.

Compte rendu des décisions du Président prises sur délégation du Conseil Communautaire :

CAR bonus énergétique Région

Vu la mise ne place par la Région Auvergne Rhône Alpes du CAR « bonus performance énergétique » validée par la délibération N°2018-148 et par la délibération modificative N° 2019-089,

Vu les notifications d'accord de subventions de la Plateforme Renov'Actions 42 instructeur des dossiers.

DECIDE

D'accorder de subvention de 750 € à un habitant demeurant Pouilly sous Charlieu pour abonder les aides de la Région Auvergne Rhône Alpes pour les travaux de performances thermique (en qualité de propriétaire occupant), sur la commune de Saint Nizier sous Charlieu.

HABITAT

Dossiers PIG : 8 dossiers pour les travaux d'adaptation de votre logement à la perte d'autonomie et 6 dossiers pour les travaux d'économie d'énergie

Vu la convention « Programme d'Intérêt Général » validée par la délibération N° 2018-174, modifiée par la délibération N°2021-134.

Vu les notifications d'accord de subventions de l'ANAH (via la commission locale d'amélioration de l'habitat)

DECIDE

- D'accorder 8 subventions de 1 000 € maximum à des habitants demeurant à CUINZIER, SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU, LA GRESLE, VILLERS, CHANDON, BRIENNON pour abonder les aides de l'ANAH pour les travaux d'adaptation de votre logement à la perte d'autonomie (en qualité de propriétaire occupant),
- D'accorder 6 subventions de 1 000 € maximum des habitants demeurant CHANDON, ARCINGES, MARS, CHARLIEU, LA GRESLE pour abonder les aides de l'ANAH pour les travaux d'économies d'énergie (en qualité de propriétaire occupant)
- Dit que ces aides seront versées en complément des aides de l'ANAH et donc sur justificatif de paiement fourni par l'ANAH,
- Dit que cette aide est prévue en investissement au budget général et sera amortie sur 5 ans.

Programmation muséographique Muséo'Parc du Marinier à Briennon

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur afin de réaliser la programmation muséographique détaillée pour la scénographie de la péniche-musée du Muséo'Parc du Marinier à Briennon (ouverture envisagée printemps 2023).

DECIDE

- de retenir l'offre de LE MUSEOPHONE, 10 rue Marius Patinaud 42 000 St ETIENNE pour un montant de 6 250 € HT.
- de dire que la dépense est prévue en investissement dans le budget principal.

Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour le Muséo'Parc du Marinier à Briennon

Vu la délibération N°2017/124 du Conseil Communautaire qui autorise le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour le Muséo'Parc dans la limite d'un forfait provisoire de rémunération de 57 200 HT

Considérant le retard pris dans la réalisation du projet, notamment sur la scénographie de la péniche-musée,

Considérant la nécessité de revoir le montant du marché pour prendre en compte la révision de prix telle que prévue au CCAP et les réunions supplémentaires qui ont été réalisées.

Considérant à propos de la révision de prix que l'indice indiqué dans le CCAP n'étant plus valide il est proposé de considérer comme indice de révision l'indice ingénierie base 100 en 2010 et non base 100 en janvier 1973.

DECIDE

- De valider comme indice de révision l'indice ingénierie base 100 en 2010.
- De valider la proposition d'avenant d'un montant de 2 280 € HT, portant ainsi le montant de la tranche 2 à 11 250 € HT et le montant total du marché à 33 850 € HT ce qui correspond à une augmentation de 7.22 %.
- De valider la nouvelle répartition des honoraires pour la tranche 2 telle qu'annexée ci-joint.
- De dire que la dépense est prévue en investissement dans le budget principal.

Aide TPE

Vu la délibération N°2017/193 du 21 décembre 2017 approuvant le dispositif d'aide au commerce et à l'artisanat,

DECIDE

- d'attribuer une subvention d'un montant de 2 483 € à la SARL LE REGAL DES GOURMETS
- d'attribuer une subvention d'un montant de 1 806 € à la SARL MENUISERIE GONNET

ACI - CONVENTION ELLIPPS 2022

Vu la délibération N°2020/075 du Conseil Communautaire fixant les délégations au Président, Considérant la nécessité d'apporter un accompagnement spécifique aux agents en insertion au sein de l'Atelier Chantier Insertion

DECIDE

- De signer la convention 2022 avec ELLIPPS pour une prestation d'accompagnement social et professionnel à un montant prévisionnel de 14 490 €.
- De dire que la dépense est prévue sur les budgets correspondants en fonctionnement

PAT - ETAT DES LIEUX DE LA PRODUCTION AGRICOLE ALIMENTAIRE ROANNAISE

Considérant la labélisation du PAT du Roannais en date du 12 mars 2021

Considérant que Charlieu Belmont Communauté conventionne avec Roannais Agglomération, CoPLER, la communauté de communes de Vals d'Aix et d'Isable et la communauté de communes du Pays d'Urfé pour assurer l'animation du PAT.

Vu la DI N° 2021/ N° 046 concernant une demande de subvention dans le cadre du plan de relance (mesure 13) sollicitant une aide sur les missions d'animation PAT (salaires et prestations).

Considérant la proposition des présidents des 5 EPCI, en date du 19 novembre 2021, de missionner la chambre d'agriculture de la Loire pour réaliser un état des lieux de la production agricole alimentaire Roannaise,

DECIDE

Article 1 : de retenir la proposition de la chambre d'agriculture de la Loire en date du 09 novembre 2021 pour un montant de 19 390,32 € TTC.

Article 2 : de rappeler que ces dépenses font l'objet d'un financement à hauteur de 70% dans le cadre du plan de relance (mesure 13 / convention n° 2021-13B-2.2-42-002).

Article 3 : de rappeler que les dépenses et les recettes seront prévues au budget principal 2022 en fonctionnement.

Arrivée de M. Lombard à 19h10 – 41 voix

PISCINE



M. Le Président, informe le conseil de l'avancement du l'Avant-Projet Sommaire piscine intercommunale, réalisé en groupe de travail, en mentionnant les contraintes économiques actuelles qui ont poussé à apporter quelques modifications au projet initial.

Mme Pascale CAIRE HENRY réalise ensuite la présentation complète et détaillée s'appuyant sur la note jointe ;

Le bâtiment et son implantation : le bâtiment d'une SU de 2 207 m² est situé sur la partie nord du terrain tandis que les espaces extérieurs s'étendent sur le sud (sur 3 347 m²). Il propose une entrée différenciée pour le public et pour les groupes scolaires afin de permettre la dissociation des flux. Le bâtiment a été décalé sur l'ouest afin de proposer un accès groupes et livraison sur l'est et contourner ainsi les riverains (moins de nuisances sonores liées au passage des enfants et des véhicules de livraison). Cela permettra également de mutualiser avec la commune de Charlieu le portail d'accès technique et une partie de voirie déjà goudronnée sur le sud. La voirie technique est chiffrée dans le projet mais sur une largeur de 8 m ; après une rencontre avec le SDIS une piste d'économie devrait être possible en diminuant cette largeur. La zone technique à l'arrière du bâtiment a été réduite en supprimant les places de stationnement initialement dédiées au personnel, les m² gagnés ont été reportés au sud pour les plages engazonnées. Par rapport au concours, nous avons 180 m² de moins qui ont pu être optimisés notamment sur les circulations et les locaux techniques.

L'accueil et l'espace personnel : il a une SU de 226 m² soit 70 m² de moins par rapport au concours. Ce gain de place provient de la mutualisation de l'entrée du public et celle du personnel qui a permis de gagner sur les circulations, les halls et baisser le nombre d'accès (économie sur le poste menuiserie et diminution du risque d'intrusion). La distribution des bureaux et des sanitaires du personnel a été revue en la rendant plus compacte et moins étirée ; le nombre de fenêtres dans les bureaux a été diminué (non justifié par rapport à leur surface) ce qui les rend par ailleurs plus facilement aménageables. Le SAS d'entrée et l'espace salon public ont été inversés de façon à ce que les familles qui attendent dans le hall le fassent avec une vue sur le bassin d'apprentissage. Ces modifications faites il reste toutefois possible pour le personnel, les maîtres-nageurs notamment, d'avoir une liaison pied sec jusqu'aux bassins et jusqu'aux locaux MNS et infirmerie.

Les vestiaires et sanitaires : ils ont une SU de 617 m² soit presque équivalent par rapport au concours. En revanche s'ils restent avec des accès dissociés (public et groupes) leurs agencements ont été revus notamment pour les vestiaires publics. Ces derniers étaient initialement conçus avec 4 vestiaires distinct ; 2 ont été transformés en « open space » ce qui permet de diminuer des cloisons, des portes et des circulations. Pour autant le nombre de cabines est identique et deux vestiaires sont conservés pour permettre de les ouvrir si l'affluence le nécessite (l'un ou les 2 ce qui optimise le ménage) mais aussi pour accueillir des collégiens si les vestiaires collectifs sont déjà occupés (car possible pour les collégiens d'être mélangés avec les flux publics). Les espaces déchaussage sont plus spacieux, les casiers ont été supprimés dans les vestiaires collectifs (juste porte-manteaux), l'espace bébé a été réduit et permet par ailleurs l'accès pied sec entre la zone personnel/vestiaires/bassins sans passer par le pédiluve ni le contrôle d'accès.

Les halles bassins : nous conservons un bassin sportif de 5 lignes d'eau de 1.80 m de profondeur, un bassin d'apprentissage de 128 m² de 0.90 m à 1.30 m de profondeur, un pentaglisse entre les 2 bassins et des portes vitrées qui permettent de cloisonner ces bassins (sécurité et acoustique quand plusieurs activités), une plaine de jeux d'eau extérieure de 150 m², un petit espace bien-être avec sauna et hammam de 33 m². Les bassins sont prévus en inox revêtu, le pentaglisse sera lui en résine (moins cher et plus simple à l'entretien). Le toit mobile sur le bassin d'apprentissage a été supprimé par rapport au concours pour raison économique et à la place une large ouverture avec des portes accordéon sera mise en place dans le prolongement du bassin d'apprentissage et donnant sur la plaine de jeux d'eau. Ce bassin d'apprentissage a une morphologie plus rectiligne (et non plus courbe comme au moment du concours pour des raisons économiques également) et l'entrée dans le bassin se fait désormais à proximité des vestiaires (plus logique pour un accès plus direct sans faire tout le tour du bassin) et de l'espace bien-être (notant qu'une petite partie du bassin présente des bancs massant et un jet type col de cygne donc dans l'esprit des activités bien-être). L'optimisation des plages intérieures a été recherchée tout en conservant une largeur de 3 m sur la longueur du bassin sportif. Sur ce dernier enfin les contre-marches ont été supprimées sur les longueurs mais conservées sur les largeurs.

Les locaux techniques : ils ont une SU de 257 m² soit 138 m² de moins que le concours. Ce gain de place a été possible grâce au choix de la solution perlite pour la filtration (à la place des billes de verre) qui nécessite moins de place. La perlite est une roche volcanique qui offre une meilleure filtration car plus lente et qui utilise beaucoup moins d'eau et d'énergie car elle ne nécessite pas le contre-lavage des filtres. Certes il s'agit d'une solution plus chère à l'investissement mais avec un retour sur 10 ans et avec un procédé plus écologique, car économique en eau et énergie. Le chauffage est toujours prévu par gaz notant qu'en phase APD il est prévu une étude comparative sur les différentes solutions environnementales : exploitation des données de l'étude géothermie (les premières données font ressortir qu'il n'y a pas de potentiel pour de la géothermie sur nappe, potentiellement sur sondes qui permettrait de couvrir 70 % des besoins mais avec la mise en place de 26 sondes de 150 m de profondeur, un champ de sondes qui serait réparti sur la totalité des espaces extérieurs donc à vérifier si cela est possible vu la densification nécessaire et l'éloignement à respecter par rapport aux réseaux, à la végétation + si travaux en cas de panne, on devra intervenir au niveau des plages...), solaire, photovoltaïque. Une réunion est prévue avec le SIEL pour étudier l'ensemble des possibilités, leurs coûts et financements.

Les espaces extérieurs : ils s'étendent sur 3 347 m² avec une emprise qui a été précisée depuis le concours. Un cheminement piéton en stabilisé conduit jusque l'entrée public, avec un parvis en béton désactivé, une haie arbustive côté riverains et des plages engazonnées clôturées. L'espace technique à l'arrière du bâtiment est également clôturé. Des plages minérales le long des halles bassins reliées aux plages engazonnées par un pédiluve (séparation par grillage et végétation), des merlons de terre pour offrir des espaces différenciés et des arbres pour l'ombrage. Un splashpad de 150 m² dans le prolongement du bassin d'apprentissage (des jeux pour les 1 à 8 ans) et un mur anti-bruit côté riverains.

Le coût du projet : Coût de 6 996 000 € HT soit une baisse de 99 000 € par rapport au concours (+ 157 000 € pour le contrôle accès hors marché maîtrise d'oeuvre).

Des pistes d'économie qui n'ont certes pas suffi à revenir à l'enveloppe des 6 475 000 € (+ contrôle d'accès à 157 000 €) mais :

- . des chiffrages précis, ordre APD, avec des demandes de prix faites auprès des entreprises,
- . un impact de l'évolution du coût des matières premières entre le concours rendu en juillet 2020 et aujourd'hui,
- . intégration de la solution perlite (surcoût de l'ordre de 100 000 €),
- . une amélioration de la fonctionnalité de l'équipement (plus compact, déchaussage plus spacieux, moins de circulations, vestiaires publics reconsidérés dans leur fonctionnement), des coûts d'entretien (toit mobile supprimé) et d'exploitation diminués (consommation fluides améliorée avec la perlite),
- . des pistes d'économie encore envisageables (lot VRD espaces verts) mais il faudra se garder une marge de manoeuvre pour potentiellement d'autres solutions environnementales si elles s'avéraient avantageuses.

M. LE PAGE souhaite confirmation sur l'implantation du bâtiment par rapport au risque inondation, M. Le Président valide que le projet est bien prévu principalement sur la zone blanche.

M. JARSAILLON demande la possibilité de retravailler l'espace sauna et hammam qui semble restreint. Des interrogations portant sur l'espace parking affluent de plusieurs élus.

M. VALORGE indique que les travaux seront réalisés par la ville de Charlieu, mais que s'agissant d'un espace parking partagé par tous les usages sportifs, il y aura une mutualisation possible avec participation de la communauté au financement.

M. BERTHELIER confirme que l'accès principal se fera par le parking du bas, de façon à sécuriser au maximum les usagers de la piscine, et que la réflexion globale autour du parking est menée avec le groupe de travail de CBC, afin de prendre en considération l'ensemble des contraintes et besoins de cet espace.

M. VALENTIN aborde le sujet de l'installation de panneaux solaires en toiture, M. VALORGE précise qu'une rencontre avec le SIEL est programmée pour tous les sujets liés aux énergies et à la chaufferie, et que la question du solaire thermique et du photovoltaïque sera traitée.

Concernant le déplacement des vestiaires actuels (sous les tribunes), M. BERTHELIER confirme que ce sujet est géré par la ville de Charlieu, et qu'il est prévu au budget de cette année. Les études sur la partie du financement de la démolition et la reconstruction sont actuellement en cours. Il réaffirme que la ville accompagne au mieux ce projet intercommunal.

M. Le Président rappelle que le groupe de travail travaille ardemment sur le volet du financement de ce projet afin de solliciter toutes les aides possibles.

Proposition : valider l'avant-projet sommaire du projet de piscine intercommunale

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 2

COHESION SOCIALE ENFANCE JEUNESSE

Validation de la Convention Territoriale Globale 2022-2025

Mme DUGELET, vice-présidente en charge de la Cohésion sociale, rappelle que lors des dernières Conférences des Maires et du dernier Conseil Communautaire les pistes de fiches actions ont déjà été exposées, notamment les 4 axes majeurs qui seront travaillés en ateliers :

- Famille / parentalité
- Jeunesse
- Personnes fragiles (handicap/personnes âgées etc...)
- Animation de la vie locale

A été jointe à la note la convention cadre de cette CTG ;

Cette CTG sera signée le 28 janvier prochain entre la CAF et la communauté de communes.

M. le Président rappelle que le comité de pilotage sera constitué d'un titulaire et d'un suppléant par commune.

Proposition : valider la convention territoriale globale 2022-2025 avec la Caisse d'Allocations Familiales, autoriser le Président à la signer, dire que les dépenses et les recettes seront prévues aux budgets concernés

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

ECONOMIE

Travaux zone de Pouilly sous Charlieu

M. LAMARQUE, Vice-président en charge de l'économie, rappelle que par les délibérations n°152 et n°153 du 21 octobre 2021, le Conseil Communautaire a approuvé les ventes de terrains sur la zone des Beluzes à Pouilly sous Charlieu pour les projets des entreprises TPS et TMAGRI. Pour desservir les parcelles vendues ainsi que pour avoir une voie pour l'extension future de la zone des Beluzes, des travaux doivent être engagés.

Les travaux sont à engager rapidement car les entreprises ont besoin de cette voie pour accéder à leurs parcelles. Et les gérants des entreprises ont la volonté de lancer les travaux à court terme – période jusqu'au printemps propice car l'activité est au ralenti pour ces deux entreprises.

En vertu de l'article 142 de la loi ASAP, les marchés publics de travaux peuvent être conclus sans publicité ni mise en concurrence jusqu'au seuil de 100 000 euros HT, jusqu'au 31 décembre 2022 inclus.

C'est dans ce cadre que l'entreprise THIVENT a été contacté pour réaliser un devis pour ces travaux d'extension de voirie et d'extension de réseaux (eaux pluviales, assainissement, eau potable). Le devis s'élève à 95 399,36 € HT.

Proposition : retenir la proposition de l'entreprise THIVENT SAS qui s'élève à 95 399,36 € HT, autoriser le Président à signer le devis et toutes pièces concernant ces travaux, dire que la dépense sera prévue sur le budget de la zone d'activités des Beluzes à Pouilly sous Charlieu.

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Délégation au Président du droit de préemption urbain

M. LAMARQUE, rappelle que par délibération n°193 du 16 décembre 2021, le Conseil Communautaire a approuvé la délégation du droit de préemption urbain de la commune de Pouilly sous Charlieu pour les parcelles suivantes OD1349, OD1350, OD1351, OD206, OD207, OD208, OD209, OD163, OD164 et OD165 sur Pouilly sous Charlieu au profit de Charlieu Belmont Communauté.

En cas d'une DIA - Déclaration d'Intention d'Aliéner - déposée pour les parcelles identifiées (listées ci-dessus), le Conseil Communautaire dispose de deux mois à compter de la réception de la DIA pour faire savoir si la Communauté de Communes souhaite ou non acquérir les parcelles. Le Conseil sera consulté s'il est amené à se réunir dans ce délai.

Avec ce délai assez court et la tenue des conseils communautaires environ tous les mois sauf en août ; et en vertu de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales où il n'est pas stipulé que la délégation du droit de préemption ne peut être déléguée au Président :

Proposition : déléguer le droit de préemption urbain pour les parcelles suivantes OD1349, OD1350, OD1351, OD206, OD207, OD208, OD209, OD163, OD164 et OD165 sur Pouilly sous Charlieu au Président de la Communauté de Communes, et d'autoriser le Président à préempter jusqu'à 3 € HT / m² pour les parcelles listées ci-dessus, d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires liés au droit de préemption concernant les parcelles listées

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Partenariat Envie d'R et adhésion cap rural

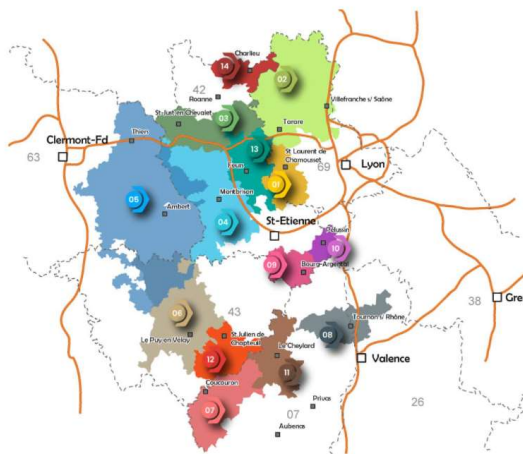
M. LAMARQUE rappelle que par délibération en date du 20 mai, les élus de Conseil Communautaire avaient approuvé l'adhésion à Cap Rural pour l'année 2021 afin de tester le dispositif Envie d'R.

Pour rappel, le dispositif Envie d'R est un réseau de territoires ruraux de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Envie d'R permet à ces territoires de mutualiser de nouveaux outils au service des porteurs de projets urbains candidats à une installation en milieu rural, d'avoir une visibilité plus importante, et de rentrer plus facilement en contact avec des acteurs de l'urbain... et ainsi de renforcer leurs actions locales en faveur de la création d'activités. C'est une logique de coopération de moyens, de mutualisation...là où seuls ils ont difficilement la capacité d'agir.

Le réseau donne accès à un certain nombre de moyens aux territoires membres :

- Une méthodologie pour construire des offres d'installation et de reprise d'activités
- Une mise en réseau avec les prescripteurs et acteurs urbains de l'accompagnement
- Une force de communication plus impactante à l'échelle régionale et au-delà :
 - o Communication
 - o Site internet mutualisé avec liste des offres de création / reprise d'activité : <https://enviedr.com/>
 - o Mise en contact avec des entrepreneurs

En 2021, Envie d'R est un réseau de 14 territoires ruraux.



Retour sur l'année 2021 pour Charlieu Belmont Communauté

- Création sur le site internet d'une page territoire spécifique à Charlieu Belmont Communauté avec un témoignage d'une porteuse de projet venant de l'extérieur,
- Intégration de locaux vacants de notre territoire sur le site internet,
- Participation à des journées d'échanges entre territoires ruraux,
- Participation au séminaire d'élus,
- Participation au salon Go Entrepreneur

Les +	Les -
- Valoriser le recensement des locaux vacants, - Pouvoir échanger sur l'accompagnement et l'accueil des porteurs de projets mais également sur des sujets d'actualités notamment sur l'emploi - Temps de séminaires entre élus qui permettent d'échanger sur nos problématiques territoriales et d'avoir des retours d'expériences	- Un nombre de locaux vacants en diminution sur notre territoire, nous avons moins besoin d'aller chercher des porteurs de projets extérieur - Le temps passé environ 1 journée par mois

Suites envisagées pour le réseau Envie d'R

Les structures Envie d'R ont souhaité demander un engagement sur 2 ans aux territoires membres, c'est pourquoi il nous est demandé de signer une convention pour les années 2022-2023. Une charte d'engagement des structures dans Envie d'R est à valider par chaque structure, l'engagement est le suivant :

- Adhérer aux objectifs de la démarche : coopérer entre acteurs des territoires et avec des acteurs de l'accompagnement de l'urbain pour stimuler la création d'activités en favorisant les mobilités d'actifs et les activités économiques entre villes et campagnes,
- Être acteur de la démarche : participer aux réunions, aux journées thématiques, aux salons...
- Avoir une approche mutualisée au service des porteurs de projets
- Avoir une approche personnalisée au service de chaque porteur de projet ayant ciblé son territoire
- Identifier Cap Rural en tant que structure d'appui et coordinatrice
- Mobiliser en continue les élus et chargés de mission de son territoire au service de la démarche
- Participer financièrement à la démarche
- S'impliquer dans les actions de professionnalisation et de transfert de méthodes
- Être ambassadeur de la démarche et communiquer sur cette dernière

Proposition : accepter d'adhérer pour les années 2022 et 2023 à Cap Rural (pour information adhésion 2022 à 500 €), de s'engager à respecter la charte d'engagement d'Envie d'R, accepter le financement du dispositif Envie d'R à hauteur de 2 500 € par an pour deux ans, autoriser le Président à signer la convention de partenariat Envie d'R pour les années 2022-2023, dire que les dépenses seront prévues en section de fonctionnement pour les années 2022 et 2023.

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Avenant convention régionale pour le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

M. LAMARQUE rappelle le contexte :

La loi NOTRe confère aux Régions la compétence du développement économique et la mission d'organiser les interventions des collectivités territoriales et de leurs groupements en la matière.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a établi à cette fin un Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui fixe le cadre de ces différentes interventions.

Cette convention permet à l'EPCI de verser des aides (subventions, prestations de services, prêts, avances remboursables)

Le 1er schéma SRDEII a été signé pour 5 ans de 2017 à 2021.

Convention entre la Région et Charlieu Belmont Communauté (au 14/12/2021)

La convention comprend ces éléments :

- Article 3 :
 - o Fonds de soutien aux projets accompagnés par un pôle de compétitivité
 - o Appel à projet innovation lancé par la CCI
 - o Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente
- Article 4 :
 - o Initiative Loire : aide au fonctionnement / participation au fonds prêt d'honneur classique / participation au fonds d'honneur spécifique
 - o Réseau Entreprendre Loire : aide au fonctionnement / participation au fonds prêt d'honneur

La convention se termine au 31/12/2021.

Suites à donner

L'année 2021 a été une année record en termes de dépôt de dossiers concernant la subvention « Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente ». Il est important d'avoir cette aide à proposer aux commerçants / artisans qui investissent dans les centres-bourgs de notre territoire.

Le prochain SRDEII va être mis en place pour la période 2023-2027. Il sera adopté au plus tard le 3 juillet 2022 et les nouvelles conventions seront signées avant le 31/12/2022. Nous pourrions dans ce nouveau schéma intégré de nouveaux dispositifs ou modifié certains en place.

Proposition : pour l'année 2022, approuver un avenant de prolongation simple de la convention pour l'année 2022 (fin au 31/12/2022) c'est-à-dire que seul la date est modifiée, le contenu des articles 3 et 4 restent identiques à la version de la convention SRDEII signée le 10 décembre 2018, et autoriser le Président à signer cet avenant de prolongation simple d'un an (projet joint)

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Vente des parcelles sur la zone de Charlieu

M. LAMARQUE, Vice-président en charge de l'économie précise qu'en 2021, Baptiste THEVENET - gérant de l'entreprise SARL THEVENET BAPTISTE, et Loïc PLAINARD - gérant de l'entreprise SARL PLAINARD COUVERTURE ont été reçus à la Communauté de Communes pour des projets de développement de leurs entreprises.

Parmi les propositions, les deux gérants ont souhaité acquérir des parcelles sur la zone d'activités du Brionnais à Charlieu.

Il restera une surface de 6 749 m² à commercialiser entre le terrain réservé pour l'entreprise SARL THEVENET BAPTISTE et l'entreprise MAGNIN.

Vente d'une parcelle sur la zone d'activités du Brionnais à Charlieu pour le projet de Loïc PLAINARD

Loïc PLAINARD a une entreprise de charpente couverture – SARL PLAINARD COUVERTURE – avec 4 salariés, il est locataire d'un atelier sur Charlieu qui n'est pas adapté à son activité notamment pour les livraisons des matériaux, les camions ne peuvent pas entrer sur la parcelle, ils livrent en étant stationner sur la route.

Le gérant souhaite acquérir une parcelle d'environ 3 000 m² sur la zone d'activités du Brionnais pour installer un bâtiment de 440 m² avec des places de parking, des racks de présentation de tuiles et un dépôt à l'arrière du bâtiment.

C'est par le biais d'une SCI que le terrain sera acheté.

Il travaille actuellement sur le permis de construire avec son architecte, il souhaite que le dépôt du permis de construire se fasse au plus vite.

Proposition : approuver la vente d'un terrain d'une surface d'environ 3 000 m² sur la parcelle AI 125 de la zone d'activités du Brionnais à Charlieu pour le projet de Monsieur PLAINARD, fixer le prix de vente à 15 € HT / m², dire que le projet sera porté par une SCI (en cours de constitution), dire que le projet de l'entreprise devra respecter les différents documents réglementant la zone d'activités, interdire au preneur toute mutation du bien pendant une durée de dix ans sans accord préalable de la Communauté de Communes, dire que les frais d'acte notarié seront à la charge du preneur, autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à cette opération

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Vente d'une parcelle sur la zone d'activités du Brionnais à Charlieu pour le projet de Baptiste THEVENET

Baptiste THEVENET a une entreprise de maçonnerie – SARL THEVENET BAPTISTE - installée actuellement à Mars. Ils sont 6 salariés dans l'entreprise. Le local actuel n'est plus adapté au vu du nombre de salariés notamment par le manque de sanitaires et l'espace de stockage n'est pas suffisant. Ils sont à l'étroit.

Le gérant souhaite acquérir une parcelle d'environ 3 000 m² sur la zone d'activités du Brionnais pour installer un bâtiment de 500 m² comprenant un bureau, une salle de réunion, des sanitaires.

C'est par le biais d'une SCI que le terrain sera acheté.

Il travaille actuellement sur le permis de construire avec son architecte, il souhaite que le dépôt du permis de construire se fasse en janvier 2022.

Proposition : approuver la vente d'un terrain d'une surface d'environ 3 000 m² sur la parcelle AI 125 de la zone d'activités du Brionnais à Charlieu pour le projet de Monsieur THEVENET, fixer le prix de vente à 15 € HT / m², dire que le projet sera porté par une SCI (en cours de constitution), dire que le projet de l'entreprise devra respecter les différents documents réglementant la zone d'activités, interdire au preneur toute mutation du bien pendant une durée de dix ans sans accord préalable de la Communauté de Communes, dire que les frais d'acte notarié seront à la charge du preneur, autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à cette opération

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

FINANCES

Monsieur le Président souhaite aborder le sujet de l'ouverture de crédits nécessaire sur le budget traitement des boues, en effet, certains travaux sont à réaliser et les crédits doivent être abondés avant le vote du budget prévu seulement en mars prochain.

Les crédits pour ce programme 10 sont de 14 500 €.

Proposition : autoriser Monsieur le Président à engager et à abonder ce programme 10 avant le vote du budget traitement des boues.

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Ouverture de lignes de trésorerie pour les budgets annexes

Considérant l'indépendance de trésorerie demandée pour les budgets traitement des boues déchets ménagers et SPANC depuis le 1^{er} janvier 2022, il est apparu plus prudent de prévoir une ligne de trésorerie pour le budget traitement des boues pour assurer les périodes qui précèdent l'encaissement des redevances annuelles. Pour le budget déchets ménagers le sujet est ajourné car la Trésorerie ne sera pas indépendante cette année – information confirmée ce jour Mme GOUTTENOIRE.

Une consultation est en cours auprès des établissements bancaires – l'offre la plus avantageuse est celle du crédit mutuel au taux euribor 3 mois + 0.60 % sans commission de non utilisation.

Pour le budget traitement des boues le besoin pourrait être de 60 000 € (avant les mois de juin juillet et novembre décembre où 260 000 € sont attendus).

Proposition : autoriser M. le Président à souscrire une ligne de trésorerie pour 1 an d'un montant de 60 000 € pour le budget traitement des boues auprès du crédit mutuel (taux euribor 3 mois + 0.60%)

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

RESSOURCES HUMAINES

Révision partielle du tableau des effectifs

M. DUBUIS, vice-président en charge des Ressources Humaines annonce des mouvements de personnels. Cette proposition concerne uniquement le secteur enfance jeunesse suite à l'annonce de départ (une mutation pour un temps non complet et une fin de contrat à temps complet).

Mme DUGELET complète ces éléments en soulignant le changement du Relais d'Assistant(s) Maternel(s) en Relais Petite Enfance. Cette modification, associée à l'ampleur de la convention CTG et la reconnaissance des besoins de la structure, permet le financement complémentaire par la CAF, apportant ainsi une meilleure efficacité auprès des familles et pour les agents.

Cadres d'emplois / grade	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE DE POSTE	Modification
FILIERE ADMINISTRATIVE			
<u>Adjoint administratifs territoriaux :</u>			
- Adjoint administratif principal de 2 ^{ième} classe	TNC - 17h30	1	Suppression au 1 ^{er} juillet 2022
- Adjoint administratif	TNC – 26h15	1	
	TNC 31h00	1	
FILIERE SOCIALE			

<u>Assistants territoriaux socio-éducatifs :</u> - Assistant socio-Educatif 1 ^{ère} classe	TC	1	
<u>Educateur territoriaux de jeunes enfants</u> - Educateur principal de jeunes enfants 1 ^{ère} classe	TC	1	Ajout d'un poste au 1 ^{er} mars 2022
FILIERE ANIMATION			
<u>Animateur territorial</u> - Animateur principal de 1 ^{ère} classe	TC	1	A supprimer au 6 avril 2022
- Animateur	TC	1	
<u>Adjoint territoriaux d'animation :</u> - Adjoint territorial d'animation de 2 ^{ème} classe	TNC - 17h00 TNC - 26h38	1 1	
- Adjoint territorial d'animation	TC	1	

AUTRES EMPLOIS :

	TEMPS DE TRAVAIL sur 35H	Nombre de poste	Contrat
Chargé de mission CTG et Animatrice RAM	35 h	1	CDD A supprimer au 6 avril 2022
Contrat de projet CTG – niveau catégorie B filières administrative animation ou sociale	35 h	1	CDD 4 ans A ouvrir au 1 ^{er} mars 2022

Proposition : valider les modifications partielles du tableau des effectifs telles que ci-dessus

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

M. DUBUIS évoque ensuite la réorganisation du services Déchets Ménagers avec la création d'un poste Volontaire Territorial en Administration au service déchets ménagers sous forme de contrat de projet de 12 mois à temps complet, qui aurait pour mission le renfort du service suite au départ du chef de service et une nouvelle répartition des missions avec l'organisation des actions de prévention et la mise en forme du plan local d'élimination des déchets.

Niveau catégorie C

Rappel VTA : le volontariat territorial en administration (VTA) permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum, au service de l'ingénierie de leurs projets.

Créé en 2021, le Volontariat territorial en administration s'adresse aux collectivités territoriales des territoires ruraux, qu'il s'agisse des établissements publics de coopération intercommunale ou des communes. Les pays, PETR et PNR pourront également embaucher des VTA, notamment s'ils participent à l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique (CRTE). À titre plus exceptionnel, des structures portant des postes mutualisés pour le compte de plusieurs collectivités pourront bénéficier du dispositif.

Les VTA ont vocation à soutenir les territoires ruraux, pour faire émerger leurs projets de développement et les aider à se doter d'outils d'ingénierie adaptés à leur besoin. Ils aident notamment les acteurs locaux à mobiliser des financements du plan de relance.

L'État aidera la collectivité territoriale dans son recrutement à hauteur d'une aide forfaitaire de 15 000 euros pour financer le recrutement indifféremment que celui soit de 12 ou 18 mois. Ce sont 800 VTA qui auront pu être aidés d'ici la fin de l'année 2022.

Proposition : valider le recrutement d'un VTA sur une période de 12 mois sous forme de contrat de projet à temps complet (référence adjoint administratif ou adjoint technique) – à compter du 1^{er} mars 2022

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

DECHETS MENAGERS

Choix du scénario collecte des ordures ménagères et biodéchets

M. GROSDENIS Henri, vice-président en charge de la gestion et réduction des déchets rappelle l'étude menée par le BE INDIGO pour le futur marché de collecte qui va démarrer le 1^{er} janvier 2023, et la mise en place du détournement des biodéchets.

Suite à l'échange en Conférence des Maires élargie du 6 janvier 2022, voici les 2 scénarios travaillés :

SCENARIO – GESTION DES OMR



✓ Les véhicules de collecte nécessaires

	Situation actuelle				Scénario 1				Scénario 2				
Tournées	Pour le prestataire de collecte				Pour le prestataire de collecte				Pour le prestataire de collecte				
	Type BOM	BOM 3,5 T	BOM 16 T	BOM latérale	Type BOM	BOM 3,5 T	BOM 16 T	BOM latérale	Type BOM	BOM 3,5 T	BOM 16 T	BOM latérale	BOM Evolupac
	Nb de services/semaine	3,0	3,0	5,0	Nb de services/semaine	2,0	2,0	4,0	Nb de services/semaine	0	1,0	2,0	~3,5
					Pour la régie de collecte: la miniBOM de 3,5 T aura à sortir un peu tous les jours si on veut assurer la fréquence complémentaire par rapport au C0,5 de base qui est organisé sur tous les jours de la semaine ; il est posé une hypothèse prudente de services par semaine de 2,5								
KMs annuels	➤ 90 532 en prestation				➤ 50661 en prestation ➤ 20026 en régie				➤ 23001 en prestation en PAP ➤ non estimé en prestation en AV car calcul établi sur la base d'un prix moyen horaire ➤ 20026 en régie				
Temps annuels	➤ 3 648,7				➤ 2865,4 en prestation ➤ 659,5 en régie				➤ 1032 en prestation en PAP ➤ 1289 en prestation en AV ➤ 659,5 en régie				
Coût €HT annuels	509 013 €				403 873 € en PAP 85 119 € en régie 488 992 €				228 613 € en PAP 116 100 € en AV 85 119 € en régie 429 832 €				
					Ecart / situation actuelle : - 20 021 €				Ecart / situation actuelle : - 79 181 €				

Françoise WISNIEWSKI consultante chez Inddigo, se tient à la disposition de CBC pour toutes questions liées au chiffrage des collectes

Charlieu-Belmont Communauté



SCENARIO – GESTION DES OMR



✓ Scénario retenu par CBC

	Scénario 1	Scénario 2
Dispositif de collecte	- Porte à porte - Apport volontaire uniquement pour les résidences secondaires (921 logements concernés)	- Porte à porte (environ 43% des logements) - Apport volontaire pour des résidences principales et secondaires (environ 57% des logements) / Estimation des logements effectuées par CBC 9750 habitants restant en PAP (population globale de 23382 habitants)
Fréquence	Passage de C1 à C0,5 partout sauf : - Personnes avec problème d'incontinence en C1 - PNM en C2	
Type d'exploitation	En prestation de service pour le C0,5 sur tout le territoire et En régie de collecte --> Personnes avec problème d'incontinence en C1 dont centre ville de Charlieu (101 bacs concernés) --> PNM en C2 dont centre-ville de Charlieu (68 PNM et 122 bacs concernés)	
Type de contenant	PAP : bacs roulants pucés AV : abris-bacs ou volume gros conteneurs (réflexion selon le nombre d'usagers concernés) Réflexion sur le centre-ville de Charlieu où le dispositif d'abris-bacs pourrait être étendu	

✓ Aujourd'hui, un taux moyen de présentation des bacs de l'ordre de 23% permettant d'envisager la réduction de fréquence de collecte des OMr C1 à C0,5

Charlieu-Belmont Communauté



SCENARIO – GESTION DES OMR



✓ Synthèse de l'évolution de la précollecte et collecte : coût €HT/an

	Situation actuelle	Scénario 1	Scénario 2
Type de contenants	Bacs en PAP 1 abri-bac avec contrôle d'accès pour CV de Charlieu	Bacs en PAP Abris-bacs avec contrôles d'accès pour les résidences secondaires et CV de Charlieu	Bacs en PAP Abris-bacs avec contrôles d'accès pour CV de Charlieu Colonnes aériennes en AV
précollecte	116 456 € HT	131 060 € HT	287 916 € HT
collecte	509 013 € HT	488 992 € HT	429 832 € HT
Total	625 468 € HT 26,7 € HT/hab	620 052 € HT 26,5 € HT/hab	717 748 € HT 30,7 € HT/hab
Evolution	Ecart situation/actuelle	-5 416 € HT -0,2 € HT/hab	92 280 € HT 3,9 € HT/hab

Système	Intérêts	Limites
Bacs de regroupement dans un abri équipé d'un système de contrôle d'accès avec lecture de badge →	- Individualisation de la facture - Collecte en benne à chargement arrière - Proximité pour les usagers - Adapté au milieu rural - Accessibilité 24/24 - Facilité de mise en place	- Investissement de 3000 €HT par bac roulant - Temps de collecte + long avec la nécessité de sortir et retirer le bac roulant - Volume limité du bac roulant - Frais de fonctionnement, maintenance et entretien du système
Conteneur gros volume 4 m ³ avec trappe et contrôle d'accès collecté avec véhicule type Evolupac →	- Accessible 24h/24 - Adapté en milieu rural - Facilité de mise en place - Maintien de l'individualisation de la facture - Gain en personnel de collecte (1 seul agent)	- Volume utile réduit du fait de l'implantation du contrôle d'accès - Investissement et frais de fonctionnement liés au abonnement « communication » - Indispensable absence de dénivelé et de problème de stationnement

Charlieu-Belmont Communauté



TRI À LA SOURCE BIODÉCHETS



✓ Scénario retenu par CBC

Habitat dispersé 39%	Habitat pavillonnaire 44%	Urbain et grand collectif (9% et 1%)	Centre ville / village 6%	Producteurs non ménagers *
Privilégier une gestion de proximité des biodéchets ↓ - Déploiement du compostage individuel (l'idée est « mettre » le paquet sur la sensibilisation et la formation car un nombre de foyers pratiquent déjà aujourd'hui le compostage (compostage en tas, composteur acquis en magasin ou composteur construits par les usagers eux-mêmes) - Aujourd'hui une estimation de 2000 composteurs installés sur le territoire de CBC - Déploiement du compostage partagé de quartier - Déploiement de compostage en pied d'immeubles collectifs				➤ PNM privés (pas de collecte séparée à déployer) Les inciter à utiliser les sites de compostage partagé (dont ceux présents en déchèteries) et les mettre en relation avec le lycée agricole ➤ PNM publics Déployer du compostage en établissement (établissements scolaires, maisons de retraites, ...)

* : des exemples de territoires proposant une collecte séparée de biodéchets uniquement pour des PNM sont présentés en annexe du rapport de phase 2

Charlieu-Belmont Communauté



SYNTHÈSE SCÉNARII DE GESTION DES BIODÉCHETS

✓ Analyse multicritères

	SCENARIO 1	SCENARIO 2
Tonnage détourné des OMR	564 t/an	451 t/an
dont compostage individuel	495 t/an	402 t/an
dont compostage partagé	20 t/an	16 t/an
dont compostage en établissement	50 t/an	34 t/an
Prévention et détournement des OMR	++	++
ETP nécessaire : MC et GC	1,26 etp	1,02 etp
agents sur le terrain et animation	pour la mise en place : 1,05 etp pour la gestion en continu : 0,21 etp nb référents de site : 66	0,85 etp 0,18 etp 58
Facilité de mise en œuvre	++	++
Service aux particuliers	++	++
Service aux PNM	+	+
Message pour CBC	Particuliers ++ PNM +	Particuliers ++ PNM +
Nuisances potentielles	Compostage individuel (recommandation sur la gestion du composteur) / Compostage partagé (vigilance sur les odeurs, présence de nids et propreté des sites) + sites partagés concernés ++	Compostage individuel (recommandation sur la gestion du composteur) / Compostage partagé (vigilance sur les odeurs, présence de nids et propreté des sites) - sites partagés concernés ++

✓ Analyse économique

	SCENARIO 1	SCENARIO 2
Précollecte - amortissements équipements	50 886,00 €	39 936,00 €
Mise en œuvre (amortie sur 3 ans)	10 001,79 €	8 040,60 €
Formation (amortie sur 3 ans)	2 927,78 €	2 750,00 €
Communication annuelle	1 707,88 €	3 812,79 €
Gestion suivi, animation	12 830,00 €	11 036,00 €
Total Dépenses -->	81 353,44 €	65 575,38 €
Gain sur transfert-traitement OMR	- 66 228,68 €	- 53 025,08 €
Aides ADEME (sur 3 ans)	- 6 508,41 €	- 5 799,86 €
Total produits attendus -->	- 72 737,09 €	- 58 824,94 €
TOTAL gestion de proximité	8 616 €/an	6 750 €/an
soit par habitant/deserveur	0,61 €/hab	0,59 €/hab
Hypothèse revenue annuelle des composteurs (base 3 ans)	- 38 277,39 €	- 29 578,93 €

Aujourd'hui, un certain nombre de composteurs individuels déjà en place sur le territoire de CBC. Demain un dispositif à étendre (d'autres usagers à aller chercher) pour détourner du tonnage de biodéchets des OMR. Les enjeux portent sur l'animation, le suivi.

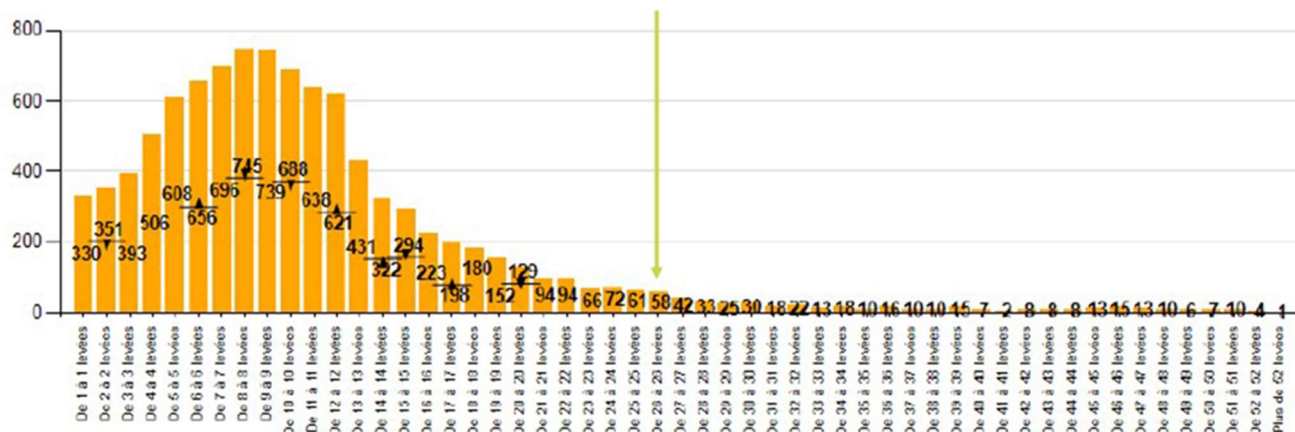
A voir où CBC souhaite placer le curseur demain en terme de dynamique de gestion de proximité des biodéchets

MC : maître composteur / GC : guide composteur

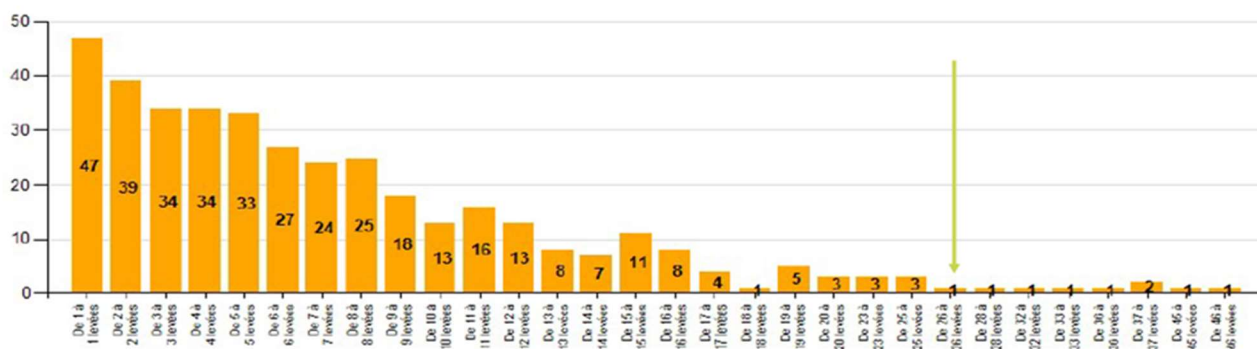


M. GROS DENIS informe qu'aujourd'hui la majorité des usagers sortent aujourd'hui leur bac 1 fois/mois voir moins ce qui confirme le bon fonctionnement du système et la prise de conscience sur ce sujet, permettant d'envisager le changement de régime.

✓ Taux de présentation annuel 2021 – Type Particuliers – Résidence principale



✓ Taux de présentation annuel 2021 – Type Particuliers – Résidence secondaire



Sur la partie financière, dans la synthèse de la situation actuelle (509 013 €) n'apparaît pas le coût réel (estimé entre 70 et 80 000 €) de l'action réalisée aujourd'hui par les agents qui font le nettoyage autour des points d'apports volontaires. Dans les scénarios 1 et 2 sur la partie faite en régie, cette charge est intégrée.

M. GROS DENIS précise que le marché actuel date de 5 ans, donc si l'on recalculait aujourd'hui la collecte de type C1, le montant ne serait pas de l'ordre de 509 000 € tel qu'il apparaît sur le tableau. Il précise également la difficulté pour les BE d'estimer des coûts précis, mais globalement les collectivités qui sont passées d'un régime C1 en C 0.5 ont réalisé des économies de l'ordre de 20%, soit une estimation pour la CBC d'environ 100 000 €.

M. Le Président précise l'impact de ce changement sur le bilan carbone et les charges d'entretien de voirie pour les communes sur le long terme, du fait d'un moindre passage de véhicules lourds.

M. GROSDENIS évoque que suite aux échanges entre les élus du comité, le scénario n°1 semble le plus approprié actuellement et que le scénario n°2 pourra être envisagé dans un second temps, si on parvient à réduire encore le volume des OM de façon significative permettant de réduire le nombre et le coût des colonnes de tri.

Concernant les biodéchets, pas de collecte individuelle prévue à ce jour, mais plutôt un système de compostage individuel (compost proposé à la vente aujourd'hui) ou collectif (dans certains établissements). Ceci demande un réel accompagnement sur le terrain pour accompagner les usagers, ce qui justifie l'engagement d'un VTA proposé précédemment.

M. BERTHELIER énonce que sur la commune de Charlieu, le scénario C 0.5 pourrait engendrer des problèmes, et que l'étude doit être affinée davantage. M. GROSDENIS précise qu'il y a la solution de l'accès au système d'abri-bac pour certains cas particuliers, qui permet de répondre à ses problèmes. Il insiste sur le fait que cette solution est ciblée pour éviter d'exploser au niveau des volumes, et qu'une analyse fine des situations sera réalisée par les agents de prévention en lien avec les élus de terrain.

M. VALENTIN évoque la solution de bacs enterrés, pour les zones d'habitat dense mais ce système est plus onéreux et compliqué au niveau de la mise en place.

M. Le Président réaffirme que le sujet des cas particuliers est toujours en cours d'étude par le comité, afin de proposer la solution la plus adaptée, et que ceci justifie le poste de VTA aujourd'hui pour la partie prévention et accompagnement des usagers vers le compostage.

M. BERTHELIER insiste sur la nécessité d'étudier tous les cas particuliers propres au centre de ville de Charlieu pour qui à priori la solution du passage en C0.5 accroîtrait les contraintes.

M. VALORGE et M. GROSDENIS réaffirment l'importance du rôle des délégués des communes, mais également de l'implication nécessaire de chacun des élus de CBC à propos de cette démarche de compostage, pour ainsi atteindre les objectifs prévus.

La collectivité doit désormais se positionner pour les suites à donner et notamment en vue de la future consultation à lancer pour le renouvellement du marché de collecte des OM ;

Suite du rétroplanning :

- la phase 3 consiste à approfondir le scénario retenu, le budget, la mise en place...
- la phase 4 = DCE et lancement de la consultation.

Proposition : valider le scénario 1 pour la collecte des OM et privilégier la gestion de proximité pour les biodéchets.

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Affichage dépôts sauvages

M. GROSDENIS expose l'affiche (joint à la note) qui sera déployée sur tous les points d'apport volontaire, afin de dissuader les dépôts sauvages – il est demandé à chacun des Maires ayant connaissance d'une infraction avec auteur de diligenter les procédures utiles.

Pour ce faire, un protocole sera transmis aux mairies prochainement.

Les nouvelles colonnes de tri sont arrivées, et les premières seront installées sans tarder sur la commune de Pouilly, et seront ensuite déployées sur le reste du territoire. Les panneaux d'affichage seront installés sur ces colonnes de tri de remplacement.

M. le Président souhaite insister sur ces actes d'incivilités qui se répètent depuis la fin de l'année, avec notamment l'incendie sauvage d'un certain nombre de colonnes de tri.

Ces actes graves pénalisent surtout les usagers car ils engendrent des coûts importants pour le remplacement, et impactent inéluctablement le coût de la redevance.

Il en appelle à ce que chacun se fasse le relais de ces actes irresponsables.

M. CHENAUD remarque que sur la commune de St Nizier, il apparaît de façon régulière des dépôts sauvages d'encombrants sur les points d'apport volontaire. Il relève également qu'un certain nombre de foyers ne sont pas dotés de bac, ces usagers n'ont donc pas accès à la déchetterie, ce qui peut expliquer l'accroissement de dépôts sauvages. M. GROSDENIS précise qu'un état des usagers du service est disponible pour chaque mairie qui le souhaite, permettant ainsi le comparatif avec la liste de foyers de la commune et la mise en évidence des usagers non équipés. M. DESCAVES précise que cette problématique de dépôts sauvages tend à démotiver les usagers qui eux réalisent la démarche de tri sérieusement. M. VALORGE insiste sur le travail mutuel du comité avec chacune des communes pour endiguer ces phénomènes d'incivilités, et rappelle le pouvoir de police de chacun des maires qui peut être mis en jeu, afin de traiter ces problèmes au plus vite.

Divers

Subvention exceptionnelle au cinéma local

En lien avec sa compétence santé et pour témoigner aux 25 bénévoles actifs au centre de vaccination de Charlieu depuis 1 an maintenant, M. le Président expose que la collectivité souhaite, via son partenaire privilégié le cinéma local et l'association au fil du temps, proposer 2 places de cinéma à chacun. Pour ce faire une subvention exceptionnelle de (25x2x8) de 400 € sera versée à l'association gestionnaire du cinéma.

M. BERTHELIER précise que si de nouveaux bénévoles souhaitent participer à cette action, d'autres places de cinéma seront disponibles pour ces nouveaux participants, grâce au tarif exceptionnel accordé.

Proposition : verser une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association au fil du temps dès janvier 2022.

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Subvention exceptionnelle Office du Tourisme

Toujours en lien avec sa compétence santé Charlieu Belmont a initié depuis plusieurs mois des rencontres avec les internes en médecine (tous les 6 mois Mme DUGELET et M. VALORGE rencontrent les nouveaux internes pour une présentation du territoire).

M. le Président précise que ces échanges sont très enrichissants et permettent de mettre en avant l'attractivité du territoire.

Un kit d'accueil, qui se voudrait geste symbolique, pourrait être proposé via l'Office du Tourisme avec une visite de Ville, des entrées aux musées de Charlieu et autres propositions valorisant le territoire pour une valeur individuelle de 50 €. Le budget total est ainsi estimé à 500 € ;

Proposition : verser une subvention annuelle de 500 € à l'Office de Tourisme de Charlieu Belmont pour organiser et délivrer le kit d'accueil des internes. Un avenant à la convention d'objectif de l'Office sera prévu à cet effet.

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Pour conclure, le Président rappelle que lors du précédent conseil, 4 délégués ont été désignés pour le nouveau **SCOT en Roannais**.

Les délégués en place ont ensuite désigné M. CROZET comme Vice-président représentant CBC.

Ce dernier explique que le comité s'est réuni le 19 janvier, avec 12 membres de l'agglomération roannaise et 11 membres des 4 autres collectivités, soit un comité de 23 membres au total.

Le bureau a été constitué avec les premières décisions prises.

M. CROZET déplore le vote de constitution du bureau, qui se voulait restreint au départ et qui finalement a été acté sur un bureau élargi. Ceci fait craindre un mode de fonctionnement qui pourrait être calqué sur celui du SYEPAR de l'agglomération roannaise, avec des décisions prises en bureau et un comité syndical réduit à une chambre d'enregistrement.

Les 4 collectivités extérieures à l'agglomération qui de ce fait se retrouvent en minorité dans le bureau ont insisté sur la nécessité de réunions régulières du comité syndical, et surtout sur l'importance que les décisions devront être prises au niveau du comité et pas seulement du bureau.

M. VALORGE complète en précisant que du fait de la formation d'un bureau élargi, CBC devait proposer un second membre d'où la candidature de M. MATRAY.

Il a insisté sur le fait que nos représentants doivent être impliqués dans cette structure, et assidus aux réunions pour que les objectifs du comité servent chaque collectivité, et que des groupes de travail actifs soient constitués. Il réaffirme le rôle majeur des délégués pour que nos collectivités ne soient pas limitées à rôle de chambre d'enregistrement.

M. VALORGE a pu faire part de ses craintes à M. DAVAL, Président du comité syndical, avec qui il est convenue une rencontre très prochainement avec les 4 délégués et le suppléant. Le but étant que M. DAVAL ait une bonne connaissance du territoire de Charlieu Belmont Communauté, et qu'il présente l'organisation du travail prévue (idée de pouvoir ainsi instaurer des groupes de travail actifs). Une rencontre en assemblée des maires avec les maires des communes est également prévue.

La priorité est bien de défendre un vrai projet d'aménagement du territoire cohérent pour l'ensemble du périmètre, où chacun doit trouver son équilibre.

M. CROZET précise qu'un lien vers un site permettant de connaître la consommation d'espace par commune sera transmis aux maires afin que chacun puisse travailler et présenter ses projets aux délégués, qui travailleront ensuite au niveau du comité. <https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/>

M. le Président clos le conseil, et précise que le prochain conseil se réunira le 10 février.